

**PV de réunion (1^{ère} réunion)
Conseil Consultatif Pôle Energie de Habay
09 décembre 2013**

Membres du Conseil Consultatif Pôle Energie présents :

Membres		Mail	Présents
Marc Antoine	Citoyen	marc.antoine@swing.be	X
Benjamin Godfrin	Citoyen	godfrinb@gmail.com	X
Françoise Mangili	Citoyenne	f.mangili@province.luxembourg.be	X
James Wolff	Citoyen	james.wolff@a2conseils.be	X
Marc Ancion	Citoyen	m.ancion@implaprovidence.be	X
P Perard	Citoyen	pperard@mobistarmail.be	X
Pierre Stassart	Coopérative Lucéole	pierre.stassart@luceole.be	X
Yves Storder	Projet énergie Anlier	y.storder@skynet.be	X
Jérémy Van Leeuwen	Ecopasseur	Ecopasseur.jvl@gmail.com	X
Michel Gillard	délégué du groupe IC	m.gillard@skynet.be	X
Philippe Coton	Conseiller majorité	pcoton@hotmail.com	X
Monfort Nathalie	Echevine	nathalie.monfort@commune-habay.be	X

1. Présentation de chacun

Tour de table avec présentations et motivations de chacun des membres du CCPEH

2. Les rôles et missions du conseil consultatif

Les principes de base que défend le Conseil consultatif sont définis dans une Charte établie et entérinée conjointement par le Conseil communal de Habay et les personnes nommées au Conseil consultatif.

Objectif

L'objectif du Conseil consultatif est de conseiller et d'accompagner le collège communal dans la mise en place de sa politique énergétique.

Au sein du Conseil consultatif, le rôle des personnes qui ne sont pas des mandataires communaux est de maximiser la participation citoyenne à la fois dans la conception, dans la mise en oeuvre et le suivi des projets en favorisant la réflexion, l'information et la mobilisation des citoyens.

Le Conseil consultatif émet des avis et des conseils au mieux de ses connaissances et de ses compétences.

Le Conseil consultatif pourra se saisir de matières relatives aux économies d'énergie, à l'utilisation des énergies renouvelables et plus généralement, au développement durable.

Composition

Le Conseil consultatif est formé de 16 membres :

- 2 membres de la majorité dont l'échevin en charge du développement durable;
- 1 membre du groupe minoritaire;
- 2 membres en provenance de groupes traitant des énergies ou du développement durable et présent sur la commune de Habay ;
- l'éco-passeur de la commune de Habay;
- 6 citoyens;

Les citoyens sont sélectionnés grâce à un appel à candidature publié dans le bulletin communal et selon les critères suivant :

- Ordre de réception de la candidature par l'échevin en charge du développement durable (réception par courrier électronique)
- Les citoyens ne sont pas des représentants politiques
- Répartition géographique : 1 au minimum de chaque groupe de village :
- Habay-la-Neuve et Hachy
- Habay-la-Vieille et Anlier
- Houdemont, Nantimont, Rulles
- Marbehan, Orsinfang, Harinsart
- Lettre de motivation

La répartition homme/femme de l'ensemble du conseil consultatif devra être de 1/3 – 2/3. Le Conseil consultatif est présidé par l'échevin ayant en charge le développement durable.

Le Secrétariat est assuré par un membre qui n'est pas le Président.

Le **Conseil consultatif** se réserve le droit d'inviter toute personne susceptible d'éclaircir ses débats.

Fonctionnement

Le **Conseil consultatif** se réunit chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois tous les 2 mois.

La Charte ne peut être modifiée que par décision d'une majorité de 2/3 des membres. Les membres du **Conseil consultatif** s'abstiennent de toute exploitation politique des informations qu'ils obtiendraient à travers leur participation aux **Conseil consultatif**.

Charte pour le développement d'une politique énergétique

Objectifs

Dans le cadre de ses objectifs de développement durable, la commune de Habay s'est engagée dans un programme d'efficacité énergétique des bâtiments privés et publics et de développement des énergies renouvelables, notamment via la Convention des maires.

Les principes

Le conseil consultatif se fixera des objectifs en termes de thèmes prioritaires à traiter et établira un planning d'action.

Ces thèmes pourront par exemple être :

- Cadastre des bâtiments communaux
- Cadastre des consommations, tous secteurs confondus
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Eco-quartier
- Mobilité
- Etude du potentiel en énergie renouvelables
- Sensibilisation de la population
- Normes urbanistiques
- Eclairage public
- Visites de terrain
- ...

Dans ses réflexions et actions, le conseil consultatif devra viser toutes les catégories sociales des citoyens de la commune, ainsi qu'assurer une bonne répartition géographique.

3. Vos souhaits

Résultats du brainstorming portant sur les souhaits et pistes de réflexions à travailler par les membres du CCPEH concernant les enjeux énergétiques de la commune de Habay.

Projets Communaux	Réflexions générales	Sensibilisation/promotion
Aider à inscrire la commune dans la démarche convention des Maires	A LONG TERME : Réflexion Socio-Eco pour "passif 2020" (nouvelles constructions)	Promouvoir les isolants naturels
Etablir un plan précisant les objectifs communaux en matière d'émission Carbone à l'horizon 2020-2050 - commune zéro énergie/CO2 en 2020	Graduellement du plus facile et du moins cher au plus difficile et au plus cher en gardant à l'esprit l'efficacité énergétique (Led, isolation, chauffage biomasse, achats groupés)	Recherche d'intervention pour la privé dans l'amélioration du bilan énergétique avec l'aide de l'écopasseur
Convention des Maires	Pas de carbone (le nucléaire)	Sensibilisation des écoles sur les économies d'énergie et des fonctionnaires locaux
Alimenter les bâtiments énergivores de notre commune en énergie durable et diminuer tant que peut se faire leurs consommations (isolation)	Démarche citoyenne (fin du monopole des grandes entreprises)	Economies d'énergie chez les commerces et entreprises
Economie d'énergie dans les bâtiments communaux : réalisation d'un cadastre	Boîtes à idées	Aider les ménages les plus en difficulté (précarité énergétique) (CPAS)
Avant de déterminer un ou des projets, j'aimerais savoir où en sont les projets énergétiques par la commune dans les différents domaines de développement durable	Réflexions techniques	Aider les ménages à faibles revenus à investir dans les économies d'énergie
Inventaires des bâtiments publics en matière énergétique (propositions, analyses des coûts)		Conseiller tous les ménages -> Primes
Réalisation d'un cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux		Conférences "comment bien isoler"
Accompagnement du pouvoir politique		Développer une politique d'économie d'énergie chez les citoyens
		Conférences "comment bien isoler"
Energie renouvelable	Isolation	Mobilité
ER : Quelles solutions ?	Engendrer des économies d'énergie par une bonne isolation avant de produire de l'énergie	Favoriser les petits déplacements des usagers faibles (piétons, cyclistes,..)
Recherche d'ER non-impactables (biomasses-Hydroélectricité-petit éolien)	Isolation des maisons --> montrer l'exemple	
Etude de la biométhanisation des bâtiments communaux (Cf Beckerich)		
Participation citoyenne dans la production d'ER		
Utiliser des ressources locales		

Yves Storder, représentant de l'association « Projet Energie Anlier », a exposé les souhaits de l'association dans un courrier adressé à Madame la Bourgmestre, Isabelle Poncelet et à Madame l'échevine, Nathalie Monfort. courrier en annexe.

4. Présentation des projets "Energie" de la commune

a. Ecopasseur

Présentation du rôle et des missions de l'écopasseur au sein de la commune de Habay :

Depuis septembre 2012, un écopasseur est présent sur la commune, il partage son temps entre les 3 communes (Etalle, Habay et Tintigny). L'écopasseur doit dédier 1/3 de son activité à de l'information et sensibilisation auprès des particuliers

Les missions définies dans le cadre de l'appel à projet :

1. **Assurer l'information sur le dispositif Ecopack** (Crédit à 0% + Prime wallonne + conseils)
2. **Garantir à la commune une expertise en matière d'énergie** et de logement.
3. Assurer des missions spécifiques en matière de logement et d'énergie correspondant aux besoins de la commune :
 - Missions Énergie :
 - **Réalisation d'un cadastre énergétique**
 - **Mise en place d'une comptabilité énergétique** des bâtiments communaux
 - Contrôle et respect des normes en matière de performance énergétique des permis d'urbanisme
 - Certification des bâtiments publics et communaux
 - Missions Logement :
 - Tenue des inventaires (bâtiments inoccupés, terrains à bâtir logement inoccupés, relogement d'urgence)

b. Cadastre énergétique et comptabilité énergétique des bâtiments communaux

Depuis 2009, la Province de Luxembourg mène une politique de gestion énergétique de ses bâtiments selon une stratégie élaborée en interne, inspirée par la méthode la DGO4 pour la réalisation d'un « cadastre énergétique » et la mise en place d'une « comptabilité énergétique ».

Pour ce faire, la Province a développé un tableur spécifique particulièrement performant sous format Excel. Au vu de l'efficacité de la démarche sur le terrain, la Province souhaite désormais proposer sa transposition à l'échelle locale (Communes)

Par ailleurs, de manière à faciliter au maximum le travail des relevés d'index de consommation tout en bénéficiant d'une précision accrue, la commune a été tenue d'apposer un équipement de comptage ad hoc sur ses générateurs de chaleur

La commune de Habay a entrepris la mise en place d'une gestion énergétique sur ces bâtiments par un suivi précis et régulier des consommations d'électricité, de mazout, de gaz et d'eau.

Ainsi à partir du 1er janvier 2014, plusieurs bâtiments (Pâchis, Bois des iles, Ecoles de Orsinaing, Rulles, Habay-la-veille, Hachy) seront monitorés mensuellement. La mairie, l'hotel du chatelet, l'école de Marbehan et l'école de Houdemont suivront courant 2014.

c. POLitique Energie-Climat (POLLEC) et convention des Maires

0. Rappel :

POLLEC est une campagne qui vise à aider les communes wallonnes à mettre en place une Politique locale Energie-Climat, dans le cadre de la Convention des Maires. Cette campagne s'articule principalement autour d'une aide financière octroyée aux communes qui souhaitent se faire accompagner dans la mise en place d'une politique locale énergie climat.

1. La **réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serres (CO2)** et du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficience énergétique, au niveau territorial.
2. **L'établissement d'un plan d'actions en énergie durable**
3. **La définition d'un plan de communication et d'une démarche de mobilisation locale participative, incluant la mise en place d'un conseil consultatif énergie et l'implication d'une coopérative citoyenne existante ou à créer.**
4. La définition d'un plan d'investissement pluriannuel.

La Convention des Maires : Le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

Déjà 5383 signataires représentant 175.907.072 habitants

1. Historique

En janvier 2013, la commune d'Habay a été retenue pour Pollec donnant accès à un subside de max 8000€ pour financer le bilan CO2 et le plan stratégique réalisés par un bureau d'études (1€ investi par la commune = 1€ avec investi pas la RW).

En parallèle, 13 communes de la Province de Luxembourg se regroupent afin de maximiser les subsides (76000€). Ces 13 communes + Habay souhaitaient que la Province joue le rôle de coordinateur territorial, cependant la RW n'autorise pas ce rassemblement. C'est pourquoi, la province se propose, en engageant d'un agent (Daniel Conrotte), de prendre en charge le bilan CO2 et le plan stratégique pour l'ensemble des communes. Les subsides RW sont donc abandonnés.

2. Bilan CO2

- Bilan territorial (Logement, tertiaire, transport et industrie) : Les données sont fournies par ICEDD ASBL
- Bilan communal : Les données pour l'année de référence 2006 sont collectées)

Présentation du Bilan CO2 pour janvier 2014

3. Plan d'action

A venir

4. Signature de la Convention des Maires

Dès que le bilan CO2 et le plan d'action sera complet, il sera possible de compléter la matrice initiale (bilan et objectif) de la Convention des Maires.

d. UREBA Exceptionnel 2013

Le programme UREBA exceptionnel 2013 est destiné à soutenir certains organismes qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments. UREBA exceptionnel 2013 vise les travaux d'isolation thermique des parois des bâtiments, le remplacement et l'amélioration des systèmes de chauffage et d'éclairage. (70% à 85% de subsides)

Dossiers déposés par la commune :

- « Petit » réseau de chaleur (énergie-bois - plaquette) de 4 bâtiments communaux
 - o Maison communale
 - o Hôtel du châtelet (locaux CPAS + repas scolaire)
 - o Brasserie
 - o Crèche

- « Grand » réseau de chaleur (énergie-bois - plaquette) de 8 bâtiments communaux + logements privés
 - o Pachis
 - o Losange
 - o Ecole St Benoît (2e et 3e degré)
 - o Syndicat d'initiative
 - o Ecole St Nicolas
 - o IMP mes petits asbl
 - o Ecole St- Benoit (1er degré)
 - o Auberge du vivier

- Isolation d'une partie de la toiture de l'école de Rulles
- Remplacement du système de chauffage électrique dans l'aile administrative au Pâchis par un raccordement de radiateurs au chauffage central.

e. Etude du potentiel hydraulique

Un stagiaire ingénieur réalisera son TFE sur le potentiel hydraulique.

5. Divers

a. Action à court terme

Proposition :

- Rénovation profonde d'un bâtiment communal afin de le faire tendre vers un –
- bâtiment Zéro Energie.

Objectifs :

- Visibilité immédiate afin de donner un signal fort de l'implication communale dans une politique de réduction de la consommation.
- Exemplarité communal permet de créer l'émulation au sein de la population
- Saisir l'opportunité de ce projet pour sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie (visite du chantier, séances d'information « comment isoler »,...)

Choix du bâtiment : Ecole de Habay ou Ecole de Rulles (gros consommateurs)

Prochaine réunion du Conseil Consultatif Pôle Energie de Habay :

Le mardi 7 janvier à 20h à la salle du collègue (Présentation du bilan CO₂ par la Province)

La réunion suivante aura lieu à l'école de Habay-la-Vieille pour son analyse en profondeur.